



Invitation et annonce officielle



WA
WECKENMANN

 **GREEN
ESTATE**
Immobilien
Entwicklung-Realisation
Vertrieb

SACS aero
space

IMNAUER
MINERALQUELLEN



I. Avant-propos

Chers amis du sport automobile,

à notre connaissance, la ZAK 2022 n'avait aucune pertinence en ce qui concerne les infections dans le district de la Zollernalb. Bien fait ! Néanmoins, nous devons rester prudents en 2023 et continuer à faire tout notre possible pour protéger les participants pendant l'événement. Nous nous conformerons strictement aux règles de Corona en vigueur au moment de l'événement et les communiquerons en conséquence. Nous demandons à tous les participants de respecter cette tenue et même ailleurs d'agir de manière prudente et responsable.

Il n'y a pas que les bénévoles/assistants qui se font rare, mais aussi le nombre de conducteurs de voitures anciennes aux ambitions sportives se réduit de plus en plus. Pour y remédier, nous proposerons en 2023 une classe « baladeurs/Wanderer ». Au premier abord, cela semble être l'inverse du "jardiner" (et c'est le cas !), mais nous espérons, grâce au contact le soir, aux discussions avec les sportifs et à l'initiation à l'orientation par la présentation des solutions, inciter certains baladeurs à essayer la classe « sport ». Peut-être ça aidera.

De toute façon nous serons ravis de vous revoir en Mai 2023 !

Amicalement
Heike & Michael

II. Programme à titre provisoire

Vendredi, 1. Avril 2023

Fin d'inscription (l'inscription disponible à l'organisation, droit d'engagement inclus)
L'envoi de la confirmation de l'inscription se fera successivement avec l'entrée des inscriptions par email au plus tard environ 2 semaines avant la manifestation.

Samedi, 6. Mai 2023

7.30 – 8.15 heure

Vérifications administratives et petit déjeuner sur le parking du stade (Sportplatz) situé
**Bahnhofstraße
72401 Haigerloch-Hart**

(Au parking se trouve aussi le départ pour la zone d'étalonnage)

8.15 heure

Briefing

9.00 heure

Départ de la 1ère voiture pour la 1ère étape.

A partir d'environ 17.30 heure

Arrivée de la 1ère voiture avec réception de champagne au **Gasthof Eyachperle, Sonnenhalde 2,
72401 Haigerloch-Bad Imnau**

A partir de 18.30 heure

Winners Night avec présentation de l'itinéraire idéale et remise des prix au Gasthof Eyachperle

Changements du programme vont être annoncés par bulletin !



III. Organisation de la ZollernAlbKlassik

1. Organisateur

Organisateur de la 5^{ème} ZollernAlbKlassik est

Wirings Automobile Freizeit
Heike Wiring
Industriestraße 2/3
72401 Haigerloch-Hart

2. Officielles de la manifestation

2.1 Organisation générale

Michael Wiring (Automobile Freizeit) 0049 172 8845388

2.2 Organisation sportive

Michael Wiring (Automobile Freizeit)

3. Administration/Bureau d'inscriptions

Heike Wiring (Automobile Freizeit) 0049 171 7030877

4. Arbitre

Un arbitre compétent sera choisi parmi les participants actifs et son nom sera annoncé lors du briefing.

5. Adresse permanente de l'administration

Wirings Automobile Freizeit
Industriestraße 2/3
72401 Haigerloch-Hart

e-mail: info@automobile-freizeit.de

IV. La manifestation en générale

1. Caractère

La 5^{ème} ZollernAlbKlassik 2022 est une balade pour des voitures historiques. L'itinéraire et les épreuves sont adaptés aux possibilités de voitures anciennes. Dans aucun cas il s'agit d'une épreuve



pour atteindre des vitesses maximales. Les vitesses moyennes sont inférieures à 50km/h. La manifestation se déroule pendant une journée. L'itinéraire idéal a une longueur d'environ 180 kilomètres. Le nombre de concurrents est limité à 40 véhicules.

2. Base de la manifestation

La manifestation est basée sur :

- Le code de la route (StVO) de la république fédérale allemande (Bundesrepublik Deutschland)
- Le code d'immatriculation (StVZO) de la république fédérale allemande (Bundesrepublik Deutschland)
- Les déterminations et dispositions des organismes publics, autorisant cette manifestation
- Les déterminations dans ce règlement, les règles d'exécution et des bulletins éventuelles.
- Les règles sanitaires actuelles (Corona)

3. Véhicules admis

Admis sont toutes les voitures à quatre roues immatriculées, conformément au règlement technique du pays de provenance et d'un âge minimum de 30 ans dans l'année 2023. Les pneus doivent être munis d'une permission routière. L'organisation réserve le droit de refuser le départ d'un concurrent, en dépendance du résultat d'une vérification technique, par exemple si le bruit d'échappement n'est pas acceptable.

4. Teams

Chaque team se forme d'un pilote et d'un copilote nommés sur l'inscription. Le premier conducteur doit être équipé d'un permis de conduite valable. Le copilote a uniquement le droit de conduire avec un permis valable. Une licence n'est pas nécessaire pour la ZAK. Les membres du team ne sont pas obligés de porter des casques ou des vêtements non inflammables.

Compte tenu de la situation imprévisible de la pandémie, seuls les participants seront admis, qui ne présentent pas de symptômes correspondants et qui l'ont confirmé par écrit lors de la réception des documents.

5. Classification

La 5^{ème} ZollernAlbKlassik a lieu dans un classement sportif et dans un classement touristique.

5.1 Classement « Sport »

Significative pour un bon placement dans la classe « Sport » sont l'observation de la vitesse moyenne dans les épreuves de régularités (GP), le respect des temps idéales dans les épreuves avec cellule photo (SP) et à la fin d'une étape et de trouver l'itinéraire idéal dans les épreuves navigation. Les mesures sont effectuées à l'aide d'une cellule photoélectrique ou d'un tuyau. Il y a des points de mesure connue et inconnue, des contrôles de passage « self-service » et des panneaux. L'organisateur se réserve le droit de vérifier le respect du parcours idéal aussi par d'autres moyens.

Tous les aides/utiles pour trouver le parcours idéal, mesurer le temps, etc. sont autorisés.

5.2 Classement « Baladeur »

La classe "Baladeur" est guidée à travers la Zollernalb à l'aide d'un carnet de bord et des symboles de navigation très simples. Des épreuves ne sont pas prévues. Pour attirer l'attention sur les points d'intérêt de la région, des questions peuvent être posées. Le tracé doit être considéré comme une proposition. Le cadre temporel à respecter est généreux et renforce le caractère contemplatif du classement.



6. Documents

Les concurrents reçoivent en cours de l'évènement et la distribution des documents tous ce qu'il faut pour trouver l'itinéraire idéal. Concernant le classement « Sport » ces documents font partie intégrale de ce règlement.

7. Hébergement

L'organisation possède une liste des possibilités d'hébergement de différentes catégories dans la région, quel que soit le type de demande.

V. Inscription

1. Inscription/Fin d'inscription

Chaque équipe souhaitant participer à la 5^{ème} ZöllernAlbKlassik doit envoyer le formulaire d'inscription joint à l'invitation - dûment rempli et signé - au bureau de la manifestation

Wirings Automobile Freizeit
Industriestraße 2/3
72401 Haigerloch-Hart

ou envoyer par mail

info@automobile-freizeit.de

Une inscription online est aussi possible sur le site de l'évènement (<https://www.automobile-freizeit.de/online-nennung-zollernalbklassik>). L'inscription doit être reçue au plus tard le **1^{er} Avril 2023**. Par la suite, les inscriptions ne sont possibles qu'avec un supplément et seulement après consultation préalable avec l'organisation. En signant le bulletin d'inscription, tous les concurrents se soumettent aux règles de cette invitation.

Les informations concernant le copilote peuvent être modifiées jusqu'à la vérification administrative. L'échange d'un conducteur, d'un copilote ou d'un véhicule ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'organisation jusqu'à la vérification administrative

2. Droit d'inscription

Les frais d'inscription indiqués ci-dessous s'appliquent par véhicule avec un équipage de 2 personnes (pilote / co-pilote).

Inscription jusqu'au 28 Février 2023 :

Classement « Sport »	250,- €
Classement « Baladeur »	150,- €

Inscription après le 1 Mars 2023

Classement « Sport »	315,- €
Classement « Baladeur »	210,- €

Tous les frais d'inscription comprennent la TVA récente.



3. Les prestations

Le droit d'inscription comprend :

- les documents complets pour les équipes
- les numeros de portières
- les autorisations des communes et une assurance pour l'événement
- Le chronométrage et l'évaluation des contrôles
- Le petit déjeuner le 06.05.2023
- Le repas à midi le 06.05.2023 (boissons non comprises)
- Le dîner à l'occasion de la cérémonie de remise des prix le 06.05.2023 (boissons non comprises)

Les frais d'inscription doivent être transférés sur le compte

Automobile Freizeit
Heike Wiring
IBAN DE 88 3807 0724 0216 0950 00
BIC DEUTDEDBXXX

4. Acceptation de l'inscription

Les inscriptions ne seront acceptées que si le montant total des frais d'inscription a été payé à la date finale d'inscription.

5. Remboursement des frais d'inscription

Les frais d'inscription seront seulement à remboursés

- a) si le candidat n'est pas accepté
- b) si l'évènement n'a pas lieu.

VI. Informations importantes sur le déroulement de l'événement

1. Avant le départ

Chaque équipe participante doit se présenter indépendamment au départ dans la période prévue (voir horaire).

1.1 Contrôle des documents

Avant le départ les contrôles suivants sont effectués :

- Permis de conduire du conducteur en cours de validité
- Documents du véhicule conformes aux dispositions nationales en vigueur dans le pays d'origine du véhicule.
- Eventuellement, déclaration de renonciation du propriétaire du véhicule
- Documents éventuellement exigés par les autorités
- La confirmation de l'absence de symptômes

Les véhicules des participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile d'un montant minimum de 1.000.000 €, valable pour tous les pays traversés dans le cadre de la manifestation. En s'inscrivant, les pilotes déclarent qu'une assurance responsabilité civile conforme à ces prescriptions est en vigueur sans restriction pour le véhicule mentionné.



Chaque équipe reçoit des numéros de portières, un carnet de route, une carte de contrôle et un exemplaire des règles de réalisation.

1.2 Contrôle technique

Étant donné qu'un contrôle technique ne décharge pas le conducteur ou le propriétaire/opérateur de la responsabilité de la sécurité routière de son véhicule, l'organisateur ne fait pas de contrôle technique.

2. Zone d'étalonnage

Le parcours d'étalonnage officiel du ZollernAlbKlassik est décrit à l'aide de fléchés kilométrés. Il mène de Hart à Hart. Le début du parcours est la transition marquée entre la sortie du parking du terrain de sport et la Bahnhofstraße. Pour l'étalonnage du compteur de distance, seuls les points de mesure marqués par des panneaux sont à utiliser, les points de croisement/signes dans les fléchés ne sont pas destinés à l'étalonnage, mais uniquement à l'orientation ! Le plan de la zone d'étalonnage est distribué en avance par mail. L'étalonnage est recommandé dans les deux classes.

3. Start/Restart

Avant le départ, toutes les équipes reçoivent un carnet de route contenant une description de l'itinéraire idéal (par ex. par fléchés kilométrés, sections de carte, etc.) ainsi qu'un carnet de contrôle pour documenter les contrôles de passage (DK), les contrôles de temps (ZK) et d'orientation (OK). Le carnet de contrôle n'est pas nécessaire pour la classe « Baladeurs » et sera éventuellement remplacée par un questionnaire.

Les véhicules prennent le départ toutes les minutes à partir de l'heure indiquée dans l'horaire (voir les règles de réalisation) dans l'ordre de la liste de départ. Les heures de départ après la pause de midi pour la classe « Sport » sont inscrites sur la carte de bord du participant au cours de la manifestation.

4. Les épreuves « Sport »

L'itinéraire idéal contient 2 étapes à parcourir dans un temps défini. Chaque étape se divise en plusieurs sections, chacune avec un type d'épreuves, soit navigation ou régularité.

4.1 Épreuves de navigation

Les épreuves de navigation sont originaires des années soixante (flèches, points, traits etc.). Les missions sont expliquées en détail dans les règles de réalisation et le carnet de route. L'objectif est de trouver et de parcourir un itinéraire idéal. Le respect de l'itinéraire idéal et de la réalisation des missions sont contrôlés de manière classique par des contrôles de passage (DK et OK).

4.2 Épreuves de régularité

Lors des épreuves de régularité (WP), les participants ont pour mission de parcourir le trajet indiqué en respectant une vitesse moyenne imposée (GP) ou parcourir une distance connue en un temps idéal (SP). En général, les épreuves de classement se déroulent sur des routes et des chemins qui ne sont pas fermés à la circulation publique. Si possible des terrains fermés peuvent également être utilisés pour cette sorte d'épreuves. Le parcours de l'épreuve est toujours défini avec précision, soit par des fléchés kilométrés, soit par une visualisation/croquis du parcours.

Le chronométrage des épreuves de régularité (points de mesure inconnus) s'effectue au moyen de cellules optiques et celui des épreuves de temps idéal (points de mesure connus) au moyen de cellules optiques ou de tuyaux. Le temps est mesuré avec une précision de 1/100 de secondes.



5. Schéma d'évaluation des épreuves « Sport »

évènement	évaluation
L'équipe ne participe pas avec les personnes nommées sur l'inscription.	pas d'admission au départ
3ieme violation du code de la route	perte de l'évaluation
Dépassement de vitesse documenté de plus de 20 %	perte de l'évaluation
Ne pas arriver au dernier contrôle horaire (ZK) d'une étape	perte de l'évaluation
Dépasser la limite de la carence de temps	perte de l'évaluation
2ieme violation du code de la route	900 points
1ier violation du code de la route	300 points
Se tromper du chemin dans une épreuve SP	100 points
Abandon, omission d'une SP ou d'une GP	100 points
Changement non confirmé d'une inscription dans le carnet de contrôle	50 points
Ne pas noter ou noter dans un désordre un contrôle passage (DK)	20 points
Pénalité maximale par cellule optique ou tuyaux	10 points
Ne pas noter ou noter dans un désordre un contrôle orientation (OK)	10 points
S'arrêter dans la zone entre le signe jaune et le signe rouge	10 points
Avance au contrôle horaire (ZK) par minute	10 points
Retard au contrôle horaire (ZK) par minute	1 point
Retard au départ/restart par minute	1 point
Différence par rapport au temps idéal par 1/100eme de seconde (GP et SP)	0,01 points
comportement antisportif	à la discrétion de l'arbitre

Au cours de l'évaluation, la différence par rapport au carnet de contrôle idéal et les temps demandés sont déterminés et les points de pénalité correspondants sont attribués. Le score de chaque épreuve est calculé en additionnant les points de pénalités. L'équipe ayant le moins de points de pénalités se voit attribuer la 1ère place, les autres places étant attribuées par ordre ascendant des points de pénalités.

6. « Winners night » et remise des prix

La « Winners Night » et la remise des prix auront lieu au **Gasthof Eyachperle, Sonnenhalde 2, 72401 Haigerloch-Bad Imnau**

VII. Prix/trophées

L'organisateur se réserve le droit de remettre des trophées ou d'autres prix.

VIII. Obligations des participants

1. Ordre de départ

Le départ est donné dans l'ordre croissant de la liste de départ publiée. Chaque équipe est responsable du respect de l'heure de départ/restart.

2. Signalisation des véhicules des concurrents

2.1 Numéros de portières

Les numéros de portières (deux) doivent se trouver visibles pendant tout l'évènement sur les deux côtés des véhicules.



2.2 Divers

L'organisation n'est pas responsable pour un dommage éventuel, qui est causé par l'application des autocollants/dossards. A la fin de l'événement, ou avant le départ le dimanche, les dossards doivent être retirés du véhicule.

3. Cessation prématurée de la participation

Si une équipe décide de mettre fin prématurément à sa participation à l'événement en raison d'une défaillance technique ou d'un autre événement imprévisible, l'organisation doit en être informée. Une réentrée est possible dans certaines circonstances après consultation de l'organisation. Une cessation prématurée n'a pas un remboursement du droit d'inscription, même partiel, comme conséquence.

IX. Responsabilité civile

1. Obligation de l'organisateur

L'organisateur n'est responsable que si aucune exclusion de responsabilité n'a été convenue par ce document.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile dont les montants de couverture sont les suivants :

EUR	3 Million	dommages corporels
EUR	3 Million	dommages aux biens

2. Obligation et exclusion de la responsabilité des concurrents

2.1 Obligation

Les participants (pilotes, co-pilotes, propriétaires de voiture) participent à l'événement à leurs risques et périls. Ils sont seuls responsables, en droit civil et pénal, de tout dommage causé par eux ou par le véhicule qu'ils utilisent.

2.2 Exclusion de la responsabilité

En signant l'inscription le pilote et le co-pilote renoncent à toute réclamation concernant l'évènement, quelle que soit le dommage, envers :

- L'organisateur,
- Les promoteurs de l'évènement,
- Les autorités communales et les constructeurs des routes, s'il-y-a des dommages causés par l'état de routes, parcourues pendant l'évènement,
- toutes les personnes qui aident l'organisation et
- les agents d'exécution et les assistants de toutes les personnes et de tous les organismes susmentionnés,

sauf en cas de dommage causé intentionnellement ou par négligence sévère.

Cette exclusion de la responsabilité s'applique aussi à des dommages qui résultent de l'apposition d'autocollants et de la publicité de l'organisateur sur les voitures des concurrents.

Cette exclusion de la responsabilité prend effet dès la remise du formulaire d'inscription envers toutes les parties concernées.

L'exclusion de la responsabilité s'applique aux réclamations sur n'importe quelle base légale, en particulier pour les demandes d'intérêts découlant de la responsabilité contractuelle et extracontractuelles et aussi pour les dommages résultant de faits illégaux.



Les concurrents ont pris note du fait, que l'organisation a souscrit une assurance pour l'évènement avec des termes habituels. Les concurrents savent qu'en cas d'actions en responsabilité du conducteur, du co-pilote et du propriétaire du véhicule, seuls les dommages corporels (pas les dommages matériels) causés par négligence grave sont couverts par l'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

2.3 Exemption des droits du propriétaire du véhicule

Si les conducteurs/co-pilotes ne sont pas eux-mêmes propriétaires du véhicule utilisé, ils doivent s'assurer que le propriétaire du véhicule présente une déclaration de décharge de responsabilité. Dans le cas où, contrairement à cette obligation, la déclaration n'a pas été donnée par le propriétaire du véhicule, le conducteur/copilote doit indemniser toutes les personnes et organismes énumérés au point V.2.2. contre toute réclamation du propriétaire du véhicule. Ceci ne s'applique pas aux dommages causés intentionnellement ou par négligence grave

En cas de réclamations contre les autres participants (conducteurs et copilotes), leurs assistants, propriétaires des autres véhicules, leurs propres conducteurs, copilotes et assistants, la présente déclaration d'indemnisation porte sur les dommages liés à l'évènement et en cas de réclamations contre d'autres personnes et organismes pour des dommages liés à l'évènement dans son ensemble.

2.4 Responsabilité de l'assureur de la partie responsable du dommage

Dans tous les cas d'exclusion de responsabilité conformément aux points 2.1. à 2.3., cette exclusion ne s'applique pas aux réclamations des personnes lésées à l'égard de l'assureur de la partie responsable du dommage.

X. Points divers

1. Instructions de l'organisateur

Les participants s'engagent à suivre les instructions de l'organisateur et de ses représentants.

2. Publications

En soumettant l'inscription, les conducteurs, les co-pilotes et aussi leurs sponsors, donnent leur consentement à ce que :

- l'organisateur enregistre toutes les activités liées à l'évènement et les diffuse à la radio, à la télévision ou autrement, sans que cela ne donne lieu à des réclamations contre l'organisateur ou les sociétés de radiodiffusion ;
- l'organisateur communique les adresses des participants sur demande aux photographes afin qu'ils puissent envoyer leurs photos aux participants.

Les droits d'auteur de l'ensemble de l'évènement sont la propriété de l'organisateur.

3. Comportement sportif

On attend des équipes qu'elles se comportent de manière sportive. Par exemple, le blocage délibéré d'autres équipages ainsi que tout comportement antisportif, quelle que nature il soit, est interdit sous peine de sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4. Modifications/suppléments/annulation

Ce règlement peut être modifié ou complété s'il-y-a du besoin. Toute modification ou disposition additionnelle est publiée dans des bulletins numérotés et datés faisant partie du présent règlement. Ces bulletins seront affichés sur le tableau d'affichage officiel, sauf en cas d'impossibilité réelle pendant le déroulement de l'évènement.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au règlement ou d'annuler l'évènement pour cause de force majeure ou pour des raisons de sécurité ou sur ordre des



autorités, si cela est dû à des circonstances extraordinaires, sans assumer aucune responsabilité pour dommages et intérêts. Sont exclues les fautes intentionnelles ou les négligences graves.

5. Application et interprétation du règlement

L'organisateur est responsable de l'application des dispositions du présent règlement au cours de l'évènement. Tout cas non prévu dans le présent règlement est examiné par l'arbitre, qui est seul compétent pour décider. Les décisions de l'arbitre sont sans recours.